

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6348  
11 mai 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 11 MAI 1965,  
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU PORTUGAL

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de sécurité et aux fins d'application de l'article 37, j'ai l'honneur de vous prier, au nom du Gouvernement portugais, d'autoriser la délégation portugaise à participer aux débats du Conseil de sécurité au sujet de la plainte déposée par la République du Sénégal contre le Portugal. Je tiens également à porter à votre connaissance, à toutes fins utiles, que la délégation portugaise sera dirigée par M. Bonifacio de Miranda, ministre plénipotentiaire et directeur général adjoint aux affaires politiques.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre des affaires étrangères du Portugal,  
(Signé) Franco NOGUEIRA

-----

65-10975

